



Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandembavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeu
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 7 MARS 2016

Excusés : S. Denis et C. Prudhomme qui ont donné respectivement pouvoir à N. Bastien et G. Louguet

Secrétaire de séance : JP. Boutoille.

COMPTE DE GESTION 2015 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Mme Nicole Bastien présente les résultats comptables de l'année écoulée qui dégagent les excédents suivants :

- En fonctionnement : 95 424,59 €
- En investissement : 109 835,68 €

Soit un total de : 205 260,27 €

Ces montants sont approuvés à l'unanimité et ces excédents seront affectés au budget primitif de 2016.

M Le Maire précise que ces chiffres s'expliquent par nos 2 nouveaux emprunts contractés et le versement partiel de subventions pour financer les travaux prévus au groupe scolaire et à la salle des fêtes qui se poursuivront cette année.

DÉMISSION DE M DANIEL DUTERTRE

La démission de M Daniel Dutertre a été entérinée par Madame la Préfète le 13 février dernier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide de la nécessité de désigner un nouvel adjoint.

M Daniel Robe est le seul à proposer sa candidature et celle-ci recueille la totalité des 14 votants. M le maire lui donne les attributions suivantes : la voirie, les bâtiments, l'entretien des espaces dont nous avons la charge et la conduite des travaux, notamment ceux qui sont en cours ou en préparation.

La loi NoTre, à compter du 1^{er} janvier 2016, stipule que les indemnités du maire prévues pour les communes de moins 1000 habitants sont désormais fixées au taux plein. Par souci d'égalité, le maire demande à ce que ses adjoints bénéficient également du taux plein.

MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE SUITE À LA DÉMISSION DE M DANIEL DUTERTRE

M Jean-Pierre Boutoille, premier suppléant de la liste le remplacera comme le prévoient les textes.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DU SYNDICAT DES EAUX DE RUMINGHEM

Notre syndicat nous a informés du transfert de leur bureau en la mairie de Rumingham. Transfert accepté.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Les emplois créés pour la cantine et la garderie sont pourvus, à titre temporaire, par deux contrats aidés, le temps de redéfinir une nouvelle mission.

SUBVENTIONS POUR LES TAP

Depuis la création des TAP l'an dernier, une subvention exceptionnelle est attribuée pour chaque séquence que nos associations animent.

Ainsi, jusqu'aux prochaines grandes vacances, les associations suivantes recevront :

Amis Réunis, UNC, RFC et Recques « Hem la Fête » chacune 450 €

L'école de Musique et la DSAR : 900 € pour 2 séquences animées.

La médiathèque qui s'est impliquée aussi recevra une dotation supplémentaire de 450 €.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES » À LA CCRA

Après délibération, le conseil accepte de transférer cette compétence à la CCRA, dans tout son territoire, souhaite le développement de la fibre optique pour accélérer les transmissions numériques (très haut débit). Cela se fera en intégrant « le syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique. »

TRAVAUX AUX ÉCOLES ET À LA SALLE DES FÊTES

M le Maire donne l'échelonnement des travaux :

- 1) Le lundi 14 mars sera procédé à l'ouverture des plis des entreprises répondant à l'appel d'offres que nous avons lancé pour les lots suivants :
 - Lot n°1 : installation d'une chaudière à bois déchiqueté et création du réseau de chaleur pour les classes et la salle des fêtes.
 - Lot n°2 construction du bâtiment qui accueillera le silo et la chaudière.
- 2) Lors des vacances d'avril, construction du WC handicapés
- 3) Avant l'été, construction du silo et de la chaufferie
- 4) Dès le début des grandes vacances, installation du réseau chaleur dans les 3 salles de classe, la salle de musique, la garderie, les dortoirs et les WC.
- 5) Simultanément, il sera procédé au retrait du faux plafond de la salle des fêtes par une entreprise spécialisée dans le désamiantage.
- 6) Après cette opération, fin de l'installation du réseau chaleur, pose d'un nouveau plafond pour diminuer

le volume à chauffer, améliorer l'acoustique et mise aux normes sécuritaires et sanitaires de la cuisine.

M le maire précise, chiffres à l'appui, que malgré le désamiantage, non prévu initialement, l'ensemble des opérations restent dans les limites des prévisions budgétaires présentées lors de l'adoption du projet qui bénéficiera de 80 % de subvention.

CHOIX DE L'ENTREPRISE DE DÉSAMIANTAGE

M le maire présente les 6 devis des entreprises de désamiantage. Le marché est attribué à la SDAE de Calais pour 14 855 € HT.

Le conseil donne délégation au maire de choisir une entreprise au meilleur coût pour effectuer les analyses obligatoires de diagnostic. La meilleure offre émane de DC Ingénierie pour 250 € HT

PRIORITÉS BUDGÉTAIRES RETENUES POUR 2016

Les travaux prévus ci-dessous seront réalisés au fur et à mesure des versements des subventions (école et salle des fêtes) :

- . Matérialisation d'espaces de stationnements pour handicapés (mairie, salle)
- . Travaux de voiries : Rue Basse, Haut de la Druèze et Avenue de Cocove
- . Extension éclairage public dans la Rue de la Baronne de Draëck, Rue de la Druèze et Marivoort, subvention de la FDE 30%
- . Remplacement de l'éclairage énergivore de l'église si la CCRA nous accorde une subvention
- . Remplacement partiel ou total de 4 bornes incendies
- . Travaux de mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes (subvention de 2561 € de la CAF)
- . Changement de logiciels pour le secrétariat de mairie.

Compte tenu des importants travaux sur la rivière et aux écoles, il n'y aura que des réparations ponctuelles sur la voirie.

Questions Diverses

Stationnement Rue de la Place et vitesse en agglomération

Le choix de la décision est reporté compte tenu de l'application du plan Vigipirate aux écoles et de l'absence de réponses sur les trois possibilités que nous vous avons présentées dans le dernier En Bref à savoir :

- Stationnement mensuel alterné sur la chaussée
- Stationnement sur seul côté de la chaussée.

- Stationnement en chicane sur des emplacements précis marqués au sol actuellement

En attendant, pour des raisons de sécurité, il est instamment demandé de toujours laisser un passage pour les piétons avec poussette. Par ailleurs, le stationnement dans les courbes et aux carrefours est absolument à proscrire.

Des contrôles de vitesse inopinés ont été demandés auprès de la gendarmerie, comme il avait été annoncé.

Contestation des quotas fonciers attribués par la

CCRA : « Rien n'est figé » nous a-t-on dit. La proposition de quota de 12 maisons nouvelles d'ici à 2028 serait préjudiciable pour l'avenir de notre village.

Aménagements de voirie dans la résidence 62/59 et financés par le lotisseur

M le maire annonce que des travaux seront réalisés dans les prochains jours avec notamment la réalisation d'un chemin piétonnier et pose de bordures.

Deux courses cyclistes :

Le dimanche 24 avril, Tour de la CCRA entre 15h 45 et 17h 30

1^{er} passage de la Panne vers le Calvaire, puis rue de la Place et route de la Baronne de Draëck qui seront interdites à toute circulation le temps de la course. Puis 3 autres passages dans le sens Cocove, RD 218, rue du Canon et rue Basse. La circulation à contre sens de la course sera interdite dans tous les cas de figure.

Samedi 7 mai, les 4 jours de Dunkerque : même trajet qu'en 2015 : la course arrivera de Polincove par la RD 218, au carrefour, elle tournera sur la RD 217, traversera le centre village puis se dirigera vers Muncq-Nieurlet. Passage de la course vers 12h 30. Les automobilistes devront respecter les instructions des signaleurs.

Pendant les 2 courses, les stationnements sur la chaussée seront interdits

Fête des voisins, deuxième édition le vendredi 27 mai prochain

Des informations vous parviendront en temps utile.

Ducasse 16 et 17 juillet

Les travaux de désamiantage, que nous ne pouvons différer, affecteront cette année le déroulement de notre ducasse. Le traditionnel repas du samedi soir ne pourra avoir lieu cette année. **Toutefois manèges, concerts et animations seront maintenus comme d'habitude.**

Inscriptions scolaires – Rentrée 2016

Pensez à inscrire dès aujourd'hui votre enfant pour la rentrée scolaire 2016-2017. Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 31 mai. Merci de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation en cas de changement d'école.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Listes électorales** : Si vous avez élu (ou réélu) domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques ! Elles sont recevables en Mairie jusqu'au 31 décembre 2016 (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).